

Les charges de l'Assemblée nationale, bien plus importantes qu'en Allemagne ou en Angleterre

Le Monde.fr | 13.06.2012 à 22h03 • Mis à jour le 13.06.2012 à 22h03



L'Assemblée nationale. | REUTERS/BENOÎT TESSIER

Les charges de personnel de l'Assemblée nationale - qui compte plus de mille trois cent cinquante fonctionnaires - sont bien plus importantes en France qu'en Allemagne ou en Angleterre, selon une étude de l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques (Ifrap), qui dénonce l'opacité de la rémunération des agents.

"Les dépenses de personnels y apparaissent beaucoup plus élevées qu'au Bundestag ou à la Chambre des communes", relève cette étude, que l'AFP a obtenue, et dont les premiers éléments ont été publiés mercredi 13 juin par *Le Point*.

7 700 EUROS BRUT PAR MOIS EN MOYENNE

"Les données sur l'Assemblée nationale sont confuses et secrètes, particulièrement celles relatives à la rémunération des agents", souligne l'étude. D'après les données obtenus par l'Institut, le salaire moyen d'un agent est de *"7 700 euros brut par mois"*. *"C'est près de 77 % de plus que pour un fonctionnaire du Bundestag allemand (4 390 euros) et près de deux fois plus que son homologue britannique (2 733 euros)"*.

"Il est totalement impossible de se procurer les grilles de rémunérations des agents de l'Assemblée", explique l'Ifrap. Si l'Assemblée décidait de ne verser les primes de nuit qu'aux agents présents effectivement la nuit (trois cents à quatre cents), elle économiserait 32 millions d'euros par an. Les *"indemnités pour travaux supplémentaires permettent aux agents de doubler leurs rémunérations"* (48 millions d'euros en 2010).

Pendant la période 1997-2010, les charges de personnel ont augmenté de plus de 35 %. Le budget de l'Assemblée (fonctionnement et investissement), qui jouit d'une autonomie financière, était de 539 millions d'euros en 2010. Les produits de placement n'apparaissent jamais dans les documents budgétaires, fait encore remarquer cette étude.

UNE RÉMUNÉRATION DES PARLEMENTAIRES PLUS AVANTAGEUSES

L'Ifrap - fondation reconnue d'utilité publique, qui fait des études sur l'efficacité des politiques publiques - s'est aussi penché sur la rémunération des parlementaires, plus avantageuse en France qu'à l'étranger. *"La vraie différence entre le député français et ses homologues européens pèse sur les frais de secrétariat, c'est-à-dire les salaires des collaborateurs parlementaires, et de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) allouée aux députés"*, souligne-t-il.

Un député français touche une rémunération mensuelle brute de 7 100,15 euros, à laquelle s'ajoute une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) de 6 412 euros par mois, ainsi qu'un crédit ouvert mensuellement de 9 138 euros pour la rémunération des collaborateurs.